

PLAN LOCAL D'URBANISME



Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)			
Numéro	Nom	Affectation	Bénéficiaire
1	Hameau de Laborde	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre
2	Hameau de Vaux	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre
3	Les Chénets, rue de Saint-Maurice	Élargissement de voie	Ville d'Auxerre
4	Avenue Beaudette	Création de voie	Ville d'Auxerre
5	Rue des Cochettes	Extension du colège	Conseil Général de l'Yonne
6	Hameau de Laborde, rue Curly	Équipement socio-culturel	Ville d'Auxerre
7	Secteur gare	Création de voie cyclo-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
8	Secteur gare - rue Kruger	Création de voie cyclo-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
9	Rue des Serons	Création de voie cyclo-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
10	Rue Max Quentin / Max Boudet	Création d'espace public et de voie cyclo-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
11	Route de Vaux - BY 10	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
12	Route de Vaux - BY 123	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
13	Route de Vaux - BY 122	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
14	Route de Vaux - BY 11-12	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
15	Route de Vaux - BY 19	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
16	Route de Vaux - Sud	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois
17	Rue de Phaully	Création d'espace public et réaménagement de la voie	Communauté d'Agglomération de l'Auxerois

- Légende
- Limite communale

Limite de zone

Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

Espace boisé classé (article L.113-1 du Code de l'urbanisme)

Espace vert protégé (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Espace vert protégé strict (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Zone humide (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Côte de rue

Éléments bâtis remarquables (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Culture remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Alignement d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Hais à préserver ou à créer (article L.151-23 du Code de l'urbanisme) ; Hais

Corridor écologique (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Corridor écologique altitudinal (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Projet de contournement sud d'Auxerre : tracé indicatif (DUP en date du 11.04.2012)

Projet de passerelle piétonne

Ouvrage routier
- Zone concernée par le PPRN

